

Bureau exécutif de la CTA du 9 décembre

Dispositions court terme proposées par le BE de la CTA pour augmenter le taux de couverture des matches

Le contexte

L'arrêt de la pratique sportive durant pratiquement deux saisons se traduit par une baisse significative du nombre de JAJ et de JA disponibles et par une baisse du nombre de matches couverts par la CTA.

Il a ainsi été décidé d'engager une réflexion avec les clubs du Territoire et les Comités afin d'identifier les dispositions possibles à très court terme pour améliorer la situation.

Cadre de la réflexion

Les propositions retenues ne sont justifiées que par la situation particulière liée à la crise sanitaire de ces 2 dernières années. Elles ne seront applicables que sur la saison sportive 2021/2022.

Si certaines devaient être prolongées au-delà de cette saison, elles devront soit :

- Être intégrées au plan d'arbitrage présenté pour approbation à l'AG de Ligue 2022
- Faire l'objet d'un vœu auprès des instances fédérales si elles dérogent aux règlements fédéraux

Organisation et cadencement de la réflexion :

Cette réflexion est portée et pilotée par la CTA :

- 24/11/2021 : organisation d'une visioconférence avec les clubs et les Comités pour collecter les propositions et les pistes de travail
- 09/12/2021 : validation des propositions retenues par le Bureau Exécutif de la CTA
- 13/12/2021 : validation finale des propositions en Comité Directeur de la Ligue
- Envoi d'un courrier aux clubs pour le 20 décembre 2021 au plus tard pour une application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Bureau exécutif de la CTA du 9 décembre

Les axes de réflexion :

- Augmenter à court terme le nombre de JA et de JAJ pouvant arbitrer
- Elargir le niveau des arbitres pouvant être désignés par la CTA sur des niveaux de championnat
- Donner davantage de latitudes aux clubs lorsque aucun arbitre n'est désigné sur un match
- Eviter au maximum les situations de tirage au sort

Les championnats à cibler en priorité :

- Les championnats jeunes : U15 à U20
- Les championnats seniors départementaux

Points de vigilance pris en compte dans les propositions :

- Garantir que les arbitres/licenciés pouvant être amenés à arbitrer disposent d'un niveau de formation/compétence suffisant
- Eviter que la souplesse apportée par la mise en place de « désignations à la main des clubs ou par bassins » se fasse au détriment du nombre de JAJ et des JA se déclarant disponibles pour la CTA
- Eviter que les clubs et les JAJ et des JA pensent qu'il n'est plus nécessaire de s'engager dans les cursus de formation du Territoire et privilégient les arbitrages « club ».

ARBITRAGES DES MATCHS SENIORS

NIVEAU	Divisions	Actuellement	Evolution
REGIONAL	N3FT PNM, PNF EXM, EXF HM	Si désignation CTA : arbitre officiel Neutre T2/T1	
		Si pas de désignation CTA : - Arbitre officiel neutre ou d'un des 2 clubs - Tirage au sort	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si 2 arbitres officiels (actifs) présents dans la salle les autoriser à constituer un binôme ▪ Arbitrage possible par un ou des JAJ T1 du club recevant
DEPARTEMENTAL	1 DTM 1 DTF	Si désignation CTA : arbitre officiel Neutre T3/T2/T1	
		Si pas de désignation CTA : - Arbitre officiel neutre ou d'un des 2 clubs - Tirage au sort	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si 2 arbitres officiels (actifs) présents dans la salle les autoriser à constituer un binôme ▪ JAJ T1 / T2 de 17 ans minimum (né en 2004 et avant) avec "Accompagnateur Club" obligatoire si non majeur : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de possibilité de faute technique. - Arbitrages non comptabilisés pour le club et le JAJ.
	2 à 5 DTM 2 DTF	Si désignation CTA : arbitre officiel Neutre	
Si pas de désignation CTA : - Arbitre d'un des 2 clubs - Tirage au sort		<ul style="list-style-type: none"> ▪ JAJ T1 / T2 / T3 de 17 ans minimum (né en 2004 et avant) avec "Accompagnateur Club " obligatoire inscrit sur la FDME si le JAJ n'est pas majeur : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de possibilité de faute technique - Arbitrage non comptabilisé pour le club et le JAJ ▪ Possibilité d'arbitrage par d'anciens JA pour pourraient être réactivés (sans grade) <ul style="list-style-type: none"> - Avec un minimum de prérequis : réponse à un QCM. - Les proposition des JA sont à faire par les clubs pour examen avant validation par la CTA - Arbitrages non comptabilisés, pas de versement d'indemnité 	

ARBITRAGES DES MATCHS JEUNES

NIVEAU	Divisions	Actuellement	Evolution	
REGIONAL	U19M	Si désignation CTA : jeune arbitre officiel neutre (JAJ T3 / T2/ T1; JA T1/T2/T3) de moins de 23 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeune arbitre officiel neutre (JAJ T3 / T2/ T1; JA T1/T2/T3) de moins de 26 ans ▪ Les JA T3 en formation initiale pourront être désignés indépendamment de leur âge sur cette catégorie 	
		Si délégation au club : - JAJ Club : T3, T2 ou T1 - Tout Arbitre Actif - Joueur qualifié de moins de 23 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Joueur qualifié de moins de 26 ans avec un accompagnateur Club inscrit sur la FDME pour les JAJ mineurs 	
	U17M U17F U15M U16F	Si désignation CTA : jeune arbitre officiel neutre (JAJ T3 / T2/ T1)		
		Si délégation au club : - JAJ Club : T3, T2 ou T1 - Joueur qualifié de moins de 23 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les JA T3 en formation initiale de moins de 26 avec un accompagnateur Club inscrit sur la FDME pour les JAJ mineurs 	
DEPARTEMENTAL	U19M U20F	Si désignation CTA : arbitre jeune officiel neutre (JAJ T3 / T2/ T1 ou JA T3 / T2 / T1)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les JA T3 en formation initiale pourront être désignés indépendamment de leur âge sur cette catégorie 	
		Si délégation au club : - JAJ Club : T3, T2 ou T1 - Tout Arbitre Actif - Joueur qualifié de moins de 23 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ JAJ T1 / T2 / T3 / Club de 15 ans minimum (né en 2006 ou avant) avec un accompagnateur Club obligatoire si non majeur. Pas de possibilité de faute technique 	
	Toutes les catégories jeunes	Les arbitrages des équipes départementales jeunes sont à réaliser par des JAJ clubs, T3, T2, T1 avec un accompagnateur Club inscrit sur la FDME pour les JAJ mineurs		

Bureau exécutif de la CTA du 9 décembre

Quelle suite donner à des propositions des clubs ?

- Donner plus de visibilité sur les matchs non couverts : envoi de plus de mails pour sur les championnats pour intervenir dans les championnats départementaux (mise en place sur le site de la Ligue et aux correspondants d'arbitrage)

Autres leviers à exploiter :

- **Par la CTA** : lorsque cela est possible et avec leur accord, faire doubler certains JAJ et JA sur des weekends
- **Par les clubs** : exploiter au maximum les créneaux possible pour la programmation des matchs en fonction des possibilités de chacun des club (disponibilité des salles, des encadrants, des bénévoles, ...), et tout particulièrement le vendredi soir et le dimanche
- **Donner plus de visibilité sur les matchs non couverts** : envoi du tableau des matchs couverts et non couverts directement aux correspondants d'arbitrage et mise en ligne sur le site de la Ligue (en complément de l'envoi actuel aux clubs)